

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 5 Décembre 2018

Le mercredi 5 Décembre 2018 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 30 Novembre 2018 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, Franck HEURTREY, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, FONDEUR Marie-Odile, BURILLON Carole, LEVY Charles-Franck, GUILLAND Stéphane, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, AUZIAS Anne, MORIN André, DERVAHANIAN Isabelle

Excusés pouvoir : Mmes & MM : TOURAINE Jean-Louis, LEFAOU Michel, TAZDAIT Djida, RITTER Michel,

Excusés : Mmes & MM : STEFANI-JACOB Sylvie, AUZAL Jean-François, RUNEL Sandrine, PELAEZ Louis, BOUDOT Christophe,

Absents : Mmes & MM : BONNIEL CHALIER Pascale, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre,

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 5 décembre 2018



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer notre Conseil d'Arrondissement.

Madame FERRARI sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme FERRARI procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Merci. Le quorum étant atteint, nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2018

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole ?

S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

2. 29148 – Dénominations de voies nouvelles et d'un espace public et changement de dénomination d'une portion de la rue de Montagny, PUP Patay à Lyon 8^{ème}

4. [28897 – Dénomination d'une voie nouvelle : mail Madeleine Pelletier, PUP Saint Vincent de Paul à Lyon 8^{ème}](#)
5. [28895 – Dénomination d'un espace public : espace Josette Berlioz à Lyon 8^{ème}](#)

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, mes chers collègues.

Il s'agit de dénommer plusieurs espaces de notre arrondissement. Si vous en êtes d'accord Monsieur le Maire, je vous présenterai en une fois l'ensemble des dénominations, c'est-à-dire les rapports 29 148, 28897 et 28895.

Ces différentes voies que nous avons à dénommer se situent, pour les deux premières, dans le PUP Patay. À l'intérieur de ce PUP existe un jardin qu'il convient de dénommer. C'est tout naturellement que le nom de Louise et Joseph Schwartz s'est imposé car l'un et l'autre ont contribué à ancrer l'histoire de la rose dans notre arrondissement et de le faire connaître bien au-delà des frontières nationales.

Tout d'abord Joseph Schwartz, qui devient un des rosiéristes qui feront la renommée de la ville de Lyon et se taille une réputation internationale, rachète en 1871 la Terre des Roses. Il ne crée pas moins de 60 roses en l'espace de 14 ans, deux de ses célèbres créations étant toujours cultivées aujourd'hui : la « Reine Victoria », créée en 1872, et « Madame Alfred Carrière », créée en 1878.

À la mort de Joseph Schwartz, c'est son épouse Louise, née Trievoz, qui reprend le flambeau en gérant seule la Terre des Roses. Louise Schwartz a su préserver la notoriété de ses pépinières en obtenant, à son tour, une soixantaine de roses, mondialement connues.

En signe de reconnaissance, je vous invite, mesdames, messieurs, à approuver la proposition de dénommer ce nouveau jardin, « jardin Louise et Joseph Schwartz ».

Toujours dans ce PUP Patay, je vous propose de renommer « rue Miriam Makeba », la rue de Montagny pour sa portion à l'Est de la route de Vienne, au Nord de la rue des Jasmins et la voie nouvelle dans son prolongement vers l'Est.

Miriam Makeba est une chanteuse mondialement connue qui a combattu inlassablement le régime de l'apartheid instauré en 1948 par les nationalistes afrikaners. Ses musiques ne sont pas un appel à la haine ou à la violence, mais chantent la paix et la tolérance.

Née en 1932, elle connaît des conditions de vie très difficiles. À 20 ans, elle élève seule sa fille en exerçant des métiers de bonne d'enfants ou de laveuse de taxis. Elle arrive à la chanson presque par hasard et connaît rapidement le succès. Elle se sert alors de son statut pour dénoncer le régime de ségrégation, ce qui lui vaut un exil hors de son pays pendant plus de 30 ans. C'est avec un passeport français qu'elle reviendra en Afrique du Sud à la libération de Nelson Mandela en 1990.

Miriam Makeba a été décorée par la France du titre de Commandeur des Arts et des Lettres en 1985 et en signe de reconnaissance de ses mérites, elle est faite Citoyenne d'honneur en 1990.

Dans la continuité de cette reconnaissance, je vous invite, mesdames, messieurs, à approuver la proposition de dénommer cette nouvelle voie « rue Miriam Makeba ».

Mes chers collègues, c'est avec une certaine émotion que je vous propose de dénommer la voie nouvelle à l'Est de la route de

Vienne, reliant la rue Audibert et Laviotte à la future rue Miriam Makeba, « rue colonel Arnaud Beltrame », ce lieutenant-colonel de gendarmerie dont la vie fut abrégée à 44 ans, le 23 mars 2018, par un acte barbare, fruit d'une idéologie obscurantiste qui nie les fondements de la civilisation humaine et les valeurs du respect de la vie.

En se substituant à une employée retenue par le terroriste, qui n'avait pas hésité à abattre froidement 3 personnes et à en blesser plusieurs autres dont des membres des forces de l'ordre, Arnaud Beltrame a pris la décision de sacrifice, certes, mais aussi de fidélité à ce qu'il était et aux valeurs qui l'habitaient. Ces valeurs, celles de la République qu'il souhaitait en affirmant ses principes de liberté, égalité, fraternité et laïcité. S'attaquant à des citoyens innocents, la barbarie des temps modernes vise en réalité ces principes qui permettent le vivre ensemble et une cohérence nationale.

Accepter de mourir pour que vivent des innocents, telle est la leçon que nous a léguée Arnaud Beltrame. En sauvant une vie innocente en donnant la sienne, Arnaud Beltrame a conjuré une tendance à l'indifférence et au renoncement qui parfois menacent.

Nous nous associons modestement à l'émotion nationale suscitée par l'acte de bravoure de ce gendarme qui a donné sa vie pour en sauver d'autres, en imprimant un symbole fort d'engagement pour les valeurs de liberté et de fraternité sur notre territoire.

Je vous propose, mesdames, messieurs, mes chers collègues de dénommer la nouvelle voie à l'Est de la route de Vienne, reliant la rue Audibert et Laviotte à la future rue Miriam Makeba, « rue Colonel Arnaud Beltrame ».

Sur un autre secteur dans le même quartier, nous avons, il y a quelques mois, déjà dénommé une rue du nom de Chantal Sandrin, et

là il s'agit sur ce PUP Saint Vincent, de dénommer un mail piéton.

Afin d'honorer une figure qui a marqué notre histoire pour des combats justes, notamment pour défendre la cause des femmes, je vous propose de dénommer la voie piétonne, entre la rue Montagny et la route de Vienne, « mail Madeleine Pelletier ».

Madeleine Pelletier, outre son côté pionnière dans la mesure où elle a été la première femme médecin diplômée en psychiatrie en France, est également connue pour de multiples engagements politiques et philosophiques. Ses engagements se traduisant par des positions affirmées pour défendre la cause des femmes, lui ont valu quelques inimitiés au sein des organisations dans lesquelles elle était impliquée. Elle n'a pas ménagé ses efforts pour combattre le fascisme qui commençait à poindre.

Née à Paris en 1874 dans une famille très pauvre, elle met tout en œuvre pour échapper à sa condition. Elle reprend ainsi des études interrompues très tôt, pour l'obtention du baccalauréat qui lui ouvre les portes des études supérieures. Contestant les théories selon lesquelles l'intelligence serait proportionnelle au volume crânien et qui sous-tendaient la supériorité de la race blanche ainsi que celle de l'homme par rapport à la femme, elle se détourne des études d'anthropologie et elle décide de s'inscrire au concours des internats des asiles, qui lui a été refusé au titre que ce concours était réservé aux personnes jouissant de leur droit politique. Les femmes n'ayant pas le droit de vote, elles en étaient automatiquement exclues.

Face à cette injustice faite aux femmes, Madeleine Pelletier met tout en œuvre pour l'abolition de cette règle discriminatoire. Grâce à sa détermination et quelques soutiens, notamment celui du quotidien féminin « La Fronde », elle obtient gain de cause et est autorisée à concourir en 1903, ce qui lui permet de devenir la première

femme médecin français diplômée en psychiatrie.

De tous les combats, son combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est celui qui l'a le plus accaparée. En 1939, malgré un handicap suite à un accident vasculaire cérébral, Madeleine Pelletier est inculpée pour avoir pratiqué un avortement. Même si les accusateurs réaliseront qu'elle ne pouvait commettre un tel acte dans son état, elle est déclarée « dangereuse pour elle-même et pour autrui » et, ironie du sort, internée dans un asile psychiatrique. Son état de santé, physique et mentale, se détériore rapidement et elle meurt la même année à la suite d'un second AVC.

Mesdames et messieurs, en honorant cette figure, nous nous inscrivons dans un processus de défense des principes d'égalité et de justice qui n'est jamais abouti. Je vous propose ainsi d'adopter la proposition de dénommer la voie piétonne « mail Madeleine Pelletier ».

Sur le quartier des États-Unis, on a réalisé il y a quelques années le Festival des jardins. Ces œuvres, puisque c'était composé d'œuvres artistiques, ont été détériorées par le temps. Avec mon collègue Franck HEURTREY, on s'est questionnés et on a souhaité reconverter complètement cet espace en le plantant en pleine terre, ce qui donne un magnifique espace sur la rue Paul Cazeneuve.

Cet espace, il fallait lui trouver un nom et c'est tout naturellement que nous vous proposons de le dénommer « espace Josette Berlioz ».

Josette Berlioz est née en 1935, à Villefranche-sur-Saône. Très rapidement sa famille va élire domicile dans le quartier des États-Unis en 1961, après un bref passage à la Mulatière. En 1976, la naissance d'un troisième enfant a été pour Josette Berlioz l'occasion de faire le choix de cesser ses activités professionnelles et se consacrer à

sa famille tout en menant une intense activité associative.

Elle intègre ce milieu par le biais de l'école, en tant que représentante des parents d'élèves. Elle obtiendra, en 2007, les Palmes académiques, en signe de reconnaissance de son engagement entier, en tant que Déléguée départementale de l'éducation nationale.

Les intérêts des locataires et les conditions de vie dans le quartier l'ont amenée à s'impliquer fortement dans le Comité d'intérêt local des États-Unis. Forte de sa connaissance du quartier et des besoins de ses habitants, elle œuvre pour la création du Musée urbain Tony Garnier et son développement.

Ses ami(e)s de l'Association nationale des anciens combattants de la résistance n'oublieront pas son assiduité et sa persévérance. Son dévouement et le tempérament qui était le sien étaient fortement appréciés par les bénévoles de l'association « les États en fête », pour l'organisation de la fête annuelle. Ses talents de couturière ont été déployés pour la confection de costumes Renaissance, pour les Pennons de Lyon, association dans laquelle elle militait également. Josette Berlioz s'est éteinte le 18 août 2014, laissant un vide pour tous ceux et celles qui l'ont côtoyée.

Pour honorer la mémoire de cette militante, cette amie, je vous propose, mesdames, messieurs, de dénommer les jardinières nouvellement créées le long de la rue Cazeneuve, « espace Josette Berlioz ». Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE pour toutes ces pages d'histoire et de pédagogie.

Qui demande la parole ? Madame RABATEL.

Mme RABATEL.- Je veux dire d'abord que je suis très contente qu'il y ait ce nom du colonel Beltrame parce que c'est quelqu'un

qui parle au cœur de tous les Français, vu l'attitude qu'il a eue d'un courage extrême. C'est un plaisir de savoir qu'il aura une rue dans le 8^{ème} arrondissement.

Pour le reste, en tant qu'adjointe Égalité femmes hommes sur la Ville de Lyon, une fois de plus je suis heureuse de voir les noms qui sortent sur le 8^{ème} arrondissement, dans leur grande diversité, c'est le moins que l'on puisse dire, y compris avec Miriam Makeba, que j'espérais depuis un certain temps. Au final, quand on additionne désormais tous les noms des rues qui ont été donnés depuis plusieurs années, cela finit par vraiment prendre un sens.

Aujourd'hui on a des femmes, de style et d'origine très divers et on a donné des noms de femmes sportives, de femmes artistes, de femmes médecins. Il n'y avait encore quasiment pas de femmes médecins qui avaient des noms de rue à Lyon alors que l'on est une grande ville de la médecine et il n'y a pas que des hommes, il y a aussi des femmes qui ont été dans la médecine et c'est vraiment bien de les honorer aussi à Lyon. Il y a des philosophes, des féministes du XIX^e siècle, comme Madeleine Pelletier, des féministes d'aujourd'hui comme des femmes qui ont créé le Planning familial, etc.

Au total, cela montre quand même enfin une reconnaissance sur tout ce que les femmes ont pu apporter à la France, pas simplement à Lyon mais à la France parce qu'à Lyon on ne donne pas que des noms de Lyonnaises, même si on est heureux de donner des noms de Lyonnaises. On est une grande ville internationale, on peut donner des noms internationaux, c'est aussi quelque chose qui est tout à fait positif.

Comme je le dis souvent en Conseil municipal, le Maire du 8^{ème} arrondissement, depuis des années porte ce flambeau alors qu'il y a quelques années on n'était pas très nombreux à dire qu'il n'y avait pas

beaucoup de rues portant des noms de femmes en France et dans les villes, et cela fait en même temps très longtemps que sur le 8^{ème} arrondissement on porte cette idée de montrer que les femmes existent et que dans l'histoire il faut aussi les mettre en avant. Très souvent elles ont été cachées, y compris dans des découvertes scientifiques par exemple. On se rend compte aujourd'hui qu'il y a des découvertes qui auraient au moins dû être partagées entre un homme et une femme, voire attribuées à des femmes.

C'est donc un juste retour des choses dans le monde actuel où l'on essaie d'être dans la parité, dans l'égalité. Le 8^{ème} y participe de façon très active et je remercie vraiment le Maire du 8^{ème} arrondissement, Jean-Louis TOURAINE autrefois et aujourd'hui Christian COULON et les élus du 8^{ème} qui sont dans cette évolution positive et dont on peut être fier à Lyon à l'heure actuelle. Ce ne sont pas toutes les villes qui ont assumé cette évolution comme nous le faisons, et tous les arrondissements, n'en parlons pas. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci. Il n'y a pas que les Maires, les adjointes et les adjoints ont beaucoup travaillé aussi, dont vous Madame.

D'autres demandes de parole ? Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Il y a quelques jours de cela nous étions nombreux avec les enfants du 8^{ème} arrondissement pour commémorer le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Tout simplement pour rappeler que tout le travail qui est mené dans nos écoles à travers le devoir de mémoire se traduit aussi par les noms de rues et que le devoir de mémoire, la transmission, c'est tout simplement pour ne jamais oublier le sacrifice des femmes et des hommes qui sont morts soit pour la liberté,

soit pour un engagement associatif, autour de valeurs, Thérèse tu as rappelé le travail important qui a été fait et on se reconnaît également tous dans la rue, à côté de la Manufacture des Tabacs, qui a été nommée Hannah Arendt, autour de valeurs qui sont finalement le curseur de notre arrondissement.

Je pense qu'aujourd'hui on peut tous être très fiers d'être élus du 8^{ème}, parce que les signes que nous donnons à travers les trois personnes, Madeleine Pelletier, Josette Berlioz, Miriam Makeba et aussi à travers Arnaud Beltrame, pour lequel on a tous une profonde reconnaissance et un profond respect, marquent les indicateurs de la politique municipale à travers les valeurs d'humanisme et de respect.

Donner un nom de rue, ce n'est pas un geste anodin, ce n'est pas simplement fait pour se repérer dans la ville, c'est aussi reconnaître et transmettre un certain nombre de valeurs, au service de l'intérêt général et au service tout simplement du dialogue permanent. Nous avons eu un CICA il y a quelques instants dans lequel nous avons parlé du quotidien, de valeurs humanistes dans lesquelles nous nous reconnaissons tous. Aujourd'hui, ces noms de rues pour lesquels nous délibérons, et d'autres demain à travers d'autres femmes et peut-être d'autres hommes aussi, à travers leur engagement, marquent véritablement un curseur et c'est aussi une manière de reconnaître ces valeurs.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ?
(Non).

Je mets les rapports aux voix. Sur le rapport 29148, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Sur le rapport 28897, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

Sur le rapport 28895, qui est contre ? Qui s'abstient ?
C'est l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je veux saluer le fils de Mme Berlioz, qui participe à nos travaux ce soir. Je vous remercie pour votre vote à l'unanimité pour tous ces rapports.

3. 29030 – Lancement de la phase 2 de l'opération n° 60024663 « Rénovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020 » et affectation complémentaire de l'autorisation de programme 2015-3, programme 20012

M. COHADE.- Par délibération du 9 juillet 2015, on a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Sanitaires publics gestion et maintenance ».

Pour information, le territoire lyonnais compte environ 160 sanitaires publics. Ils sont soit en pleine propriété, soit gérés en location/maintenance pour une durée déterminée. La Direction Cadre de Vie est en charge de cette thématique à la Ville de Lyon.

Les équipements de ces sanitaires publics sont réalisés en deux phases. Il s'agit aujourd'hui de se concentrer sur la phase 2 des travaux de rénovation qui couvre les périodes 2019 et 2020 pour un montant évalué à 425 546,22 €. Ce montant permettra notamment une remise à neuf des sanitaires de la place du 8 mai 1945, en fait c'est la réalisation d'un nouveau bloc de sanitaires publics,

Compte tenu de l'utilité de ces équipements et notamment avec la fréquentation du marché, trois fois par semaine, je vous propose d'adopter ce rapport et nous permettre d'acquérir ces sanitaires.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Mme STEFANI JACOB étant retenue, c'est M. COHADE qui présente son dossier.

6. 29118 – Approbation d'une convention d'occupation à titre gratuit pour la SCOP SARL compagnie les Trois Huit pour les locaux situés 22, rue Commandant Pégout – Lyon 8^{ème} pour 2019-2020

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé Espace 101, sis 101, boulevard des États-Unis à Lyon 8^{ème}, au sein duquel figure une salle de théâtre rénovée en 2002 et baptisée Nouveau Théâtre du Huitième. Cette rénovation et la décision d'y installer en 2003 une compagnie théâtrale à titre d'occupant prioritaire répondait au souhait de la Ville de promouvoir et de développer des activités culturelles dans le 8^{ème} arrondissement et de revaloriser ce quartier en y installant un lieu de fabrication et de pratiques artistiques essentiellement théâtrales et un lieu de médiation culturelle. L'objet de l'association retenue, Les Trois-Huit – Compagnie de Théâtre, répondait à cette attente.

Il s'agit à travers ce rapport d'approuver la convention d'occupation à titre gratuit pour l'association Les Trois-Huit, des locaux que je viens de vous présenter.

Je vous remercie par avance de valider cette proposition.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. 29116 – Programmation au titre de l'exercice 2018 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise – Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Comme vous le savez, au mois de juillet nous avons approuvé une première délibération sur un certain nombre de demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon.

Il s'agit aujourd'hui du financement de la part ANRU et Métropole pour ces mêmes postes, pour l'essentiel chez nous concentrée sur la Mission Entrée Est. Nous avons le poste de directeur de la Mission et les 5 postes de chargés de mission et de chargé de communication.

Pour l'ensemble de cette délibération, il est demandé d'autoriser la Ville à solliciter les participations financières de la Métropole et de l'ANRU pour ces postes-là, pour un montant de 364 138 € pour la Métropole et de 69 403 € pour l'ANRU.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

8. 29059 – Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2019 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit d'un exercice qui revient tous les ans puisque depuis 2005, dans un souci de lisibilité, nous devons approuver par délibération distincte des budgets, l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption du budget, la plupart de ces subventions faisant l'objet de conditions d'octroi.

Pour les associations ayant signé une convention pluriannuelle avec la Ville, il nous est proposé également d'approuver un modèle général de convention d'application financière aux conventions cadres pluriannuelles, pour l'exercice 2019.

Je ne vais pas vous faire le détail de l'ensemble des structures qui bénéficient de ces diverses subventions, en sachant que nous avons par exemple dans le 8^{ème} en matière culturelle le TH8, le Musée Urbain Tony Garnier dont la subvention augmente cette année, l'Institut Lumière, un certain nombre d'associations sportives, un certain nombre également de crèches associatives et autres, qui bénéficient de ces différentes subventions.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. 29198 – Lyon 8^{ème} – Prorogation par avenant de la convention d'occupation temporaire consentie à la Métropole de Lyon et relative à la mise à disposition à titre gratuit du tènement sis 19 rue Paul Cazeneuve pour l'exploitation d'un collège, dans l'attente d'une régularisation foncière – EI 08292 – N° inventaire 08292 T 001

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit du collège Alice Guy, rue Paul Cazeneuve. Il avait été signé une convention d'occupation temporaire entre la Métropole et la Ville de Lyon, qui devait finalement faire un échange officiel au 31 décembre 2018. Étant donné que les modalités de l'échange entre la Ville et la Métropole n'ont pas encore abouti, il apparaissait nécessaire de prolonger par avenant la durée de la convention pour 6 mois, jusqu'au 30 juin 2019.

Il vous est proposé, mes chers collègues d'adopter le projet d'avenant de prolongation de cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci. Vous l'avez tous reconnu, c'est le collège Alice Guy.

Qui demande la parole ? Monsieur DESBOS.

M. DESBOS.- Étant en charge de l'Éducation et des Collèges à la Métropole, je voulais remercier la Ville de Lyon pour cette prolongation, surtout à titre gratuit et je voudrais aussi signifier que cela prouve bien la bonne coopération entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Je profite de ce message pour vous signifier que le 11 décembre il va y avoir Les Belles Rencontres de la Métropole, ici même à la mairie du 8^{ème}, qui vont nous permettre d'échanger avec la population concernant les politiques métropolitaines. Le Président de la Métropole sera présent et le Maire de Lyon devrait être présent lui aussi.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. 29115 – Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit du domaine privé, situé 60 rue Arrachart à Lyon 8^{ème} au profit de l'Union nationale des combattants du Rhône section Lyon rive gauche – Ensemble Immobilier n° 08207

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

La Ville de Lyon est locataire d'un local, en rez-de-chaussée, au 60 rue Ludovic Arrachart, d'une surface de 67 m² environ, local qui est la propriété de Grand Lyon Habitat.

La présente délibération consiste à approuver la mise à disposition gratuite de ce local auprès de la section Lyon rive gauche de l'Union nationale des combattants du Rhône.

La valeur locative annuelle correspondant à cette mise à disposition est estimée à 2 304 € par an, étant précisé que les fluides restent à la charge de l'association.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à cette convention de mise à disposition à titre gratuit.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. 29114 – Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 75 rue Villon à Lyon 8^{ème} au profit de l'amicale des anciens de la légion étrangère de la région lyonnaise (AALE) – Ensemble immobilier n° 08225

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

La Ville de Lyon est propriétaire d'un local de 65 m² environ, en rez-de-chaussée, situé au 75 rue Villon.

La présente délibération consiste à approuver la mise à disposition, à titre gratuit, à l'amicale des anciens de la légion étrangère de la région lyonnaise.

La valeur locative annuelle correspondant à cette mise à disposition est estimée à 9 625 €, étant précisé que l'association prend en charge les fluides.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à cette convention de mise à disposition à titre gratuit. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. 29144 – Autorisation de signer l'avenant n° 3 au Contrat Enfance Jeunesse 3^{ème} génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2018

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, mes chers collègues.

Il s'agit ce soir d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Comme vous le savez, la Ville de Lyon poursuit son objectif de développement de l'accueil des enfants et des jeunes Lyonnais sur notre territoire. Dans cette perspective, la Ville s'est engagée à poursuivre le développement de cette offre en signant le 3^{ème} CEJ, avec la Caisse d'allocations familiales notamment.

Il s'agit aujourd'hui de signer un avenant en vue d'intégrer de nouvelles actions. Je vous laisse en prendre connaissance parce qu'il n'y a aucune action sur cette délibération où le 8^{ème} arrondissement est concerné. Je ne vais donc pas entrer dans le détail, mais comme il s'agit d'un contrat qui concerne tous les arrondissements, cela passe en arrondissement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, merci de les voter favorablement.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. 29152 – Programmation Projet éducatif territorial (PEdT) Temps scolaire – Attribution des séjours classes transplantées de janvier à juin 2019 et inscriptions budgétaires

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Tout d'abord, rappeler que lors du précédent Conseil d'arrondissement, il avait été demandé des précisions concernant les inscriptions des enfants dans les accueils de loisirs de la Ville de Lyon et tous les élus ont reçu l'information ce matin, je crois, avec les chiffres des inscriptions.

La délibération d'aujourd'hui concerne l'attribution des séjours classes transplantées, séjours qui s'inscrivent toujours dans des cadres pédagogiques.

Il existe trois catégories de séjours :

- séjour de 2 à 5 jours en séjours « libres » selon les projets élaborés par les enseignants,

- séjour de 2 ou 3 jours sur la péniche du Val de Rhône pour un séjour de découverte de l'environnement aquatique et du patrimoine des berges,

- séjour de 2 jours sans nuitée en classe sciences sur le site de l'école Olympe de Gouges (8^e arrondissement) organisé par l'association « EbuliScience » dans le cadre d'un marché public.

Nous sommes concernés par les écoles Alain Fournier, Charles Peguy, Edouard Herriot, Pasteur, Paul Émile Victor, Philibert Delorme, Pergaud, Lumière concernant les séjours dits libres.

Pour le séjour sur la péniche du Val de Rhône, ce sont les écoles Alain Fournier et Marie Bordas.

Sur les thématiques sciences pour le 1^{er} semestre de l'année, en partenariat avec « EbulliScience », il s'agit des écoles Charles Peguy, Combe Blanche, Jean Macé, Mermoz, Delorme, Pergaud et Signoret.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Quelques remarques rapides sur ce rapport, que nous approuverons bien évidemment au moins pour son volet 8^{ème} et pour les classes qui sont concernées dans notre arrondissement. On est sur la déclinaison du nouveau PEdT ou du nouveau système du PEdT mis en place par la Mairie centrale et l'adjoint Éducation, avec notamment un classement des écoles, je ne sais pas si l'ensemble de nos collègues ont pu appréhender ce nouveau dispositif, en 4 catégories, en fonction du quotient familial de chacune des familles.

C'est un peu complexe, mais il est intéressant de rentrer dans le détail. En fonction du quotient des parents, donc du niveau social de chaque famille, on classe les écoles et on attribue des subventions différenciées. La première chose que l'on peut remarquer quand on voit la délibération aujourd'hui, c'est que par rapport à ce qui nous avait été présenté en Conseil municipal et en Conseil d'Arrondissement précédemment, on s'aperçoit aujourd'hui que sur les écoles du 8^{ème} arrondissement en particulier, on n'a absolument pas de respect des niveaux de subventions qui étaient présentés.

Je prends un exemple : l'école Delorme du 8^{ème} qui est en catégorie C, normalement pour une classe de ce type, c'est une subvention de 2 500 € par classe et on est à 1 250 €. L'école Lumière devait avoir 1 500 € par classe et elle est à 750 €. L'école Fournier qui est en catégorie D, la plus « défavorisée » devait avoir 4 000 € et a 3 000 €.

On nous fait adopter dans un premier temps des grilles qui sont censées s'appliquer et après on s'aperçoit qu'à l'application on a des chiffres qui sont incohérents et pas en rapport avec ce qui a été adopté précédemment. Cela me gêne un peu.

La deuxième chose qui me gêne un peu dans le dispositif qui est mis en place, c'est que l'on s'aperçoit d'ores et déjà que l'on a quelques effets de seuil qui apparaissent. Notre arrondissement n'est pas le plus concerné puisque malheureusement nous n'avons que peu d'écoles classées dans les catégories plutôt hautes d'écoles, mais on s'aperçoit que dans les écoles classées en catégorie A, donc où les quotients sont les plus élevés, il y a un phénomène qui est mis en place, c'est que les enseignants ont tendance à ne plus demander ou à renoncer puisque la subvention étant relativement faible cela va être une participation des parents qui va être plus élevée et que cette participation des parents ne sera pas adaptée à chaque famille, mais à l'école. L'enfant défavorisé qui va être dans une école qui est classée en catégorie A ne partira pas ou sera obligé d'avoir des parents qui « mettent la main à la poche ».

On a donc des effets de seuil qui sont plutôt gênants. Effectivement il a été précisé en commission Éducation qu'aucun enfant ne serait laissé au bord de la route, c'est bien, mais à un moment il faut faire attention quand on met en place des dispositifs de ne pas créer plus de difficultés qu'il n'en existe. Je pense qu'aujourd'hui le classement en

4 catégories le démontre, on a la capacité informatique de connaître et d'intégrer l'ensemble des quotients familiaux et je pense que l'on aurait pu être beaucoup plus fin dans le découpage, ce qui aurait évité ces effets de seuil que nous ne pouvons que regretter.

M. LE MAIRE.- Des éléments de réponse Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Sur les effets de seuil, quel que soit le dispositif, il faut en effet être vigilant. Après, je rappelle qu'il existe aussi un dispositif dit d'intégration scolaire, qui d'ailleurs n'est pas entièrement consommé chaque année, notamment pour les familles en coefficient 1 et coefficient 2 puisqu'en lien avec le service médico-social, les familles qui auraient des difficultés pour pouvoir payer peuvent s'appuyer sur ce dispositif.

Après, sur la question des classifications, c'est vrai qu'elles reprennent aussi les classifications de l'Éducation nationale et de l'État à travers les écoles en REP et REP+. Quand vous prenez la délibération d'aujourd'hui, on peut constater que notre arrondissement est plutôt bien noté d'une manière globale. Il est bien noté tout simplement aussi parce que quand vous prenez notamment les données qui avaient été données lors de la mission d'information et d'évaluation sur les rythmes scolaires il y a maintenant deux ans, quand vous prenez les 10 écoles de Lyon qui ont les coefficients familiaux les plus bas, c'est-à-dire les coefficients 1 et 2, et pour vous donner un ordre d'idée le coefficient 1 c'est le RSA et le coefficient 2 c'est à peine plus que le RSA, 7 écoles sont dans le 8^{ème}.

En effet, les mesures dont on parle aujourd'hui de classes transplantées, de déplacements des enfants, c'est extrêmement important car cela fait partie de la pédagogie, avec des enfants qui soit n'ont pas la possibilité de partir en vacances, soit qui partent très rarement de chez eux ou dans un cadre familial, donc cela fait

véritablement partie de l'éducation. C'est une priorité. Après, il faut faire attention il y a aussi des situations individuelles de familles, on a des familles qui sont en difficulté, même si les enfants ne sont pas dans une école en REP ou REP+. Il faut être vigilant par rapport à cela et c'est le dispositif d'intégration scolaire, c'est notre dispositif d'accompagnement.

Pour répondre à votre interrogation sur l'histoire des seuils et une école qui a un peu plus ou un peu moins, c'est aussi tout simplement parce que faire partir deux classes cela ne coûte pas deux fois plus cher que de faire partir une classe et par moments en effet il y a des phénomènes de seuil par rapport à cela. Cela vient aussi du budget qui a été donné par les équipes pédagogiques et pour lesquels il y a aussi des participations de familles, d'associations de parents d'élèves, voire des dotations extérieures cela arrive dans certains cas.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions diverses ? (*Non*).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, nous allons respecter la tradition. Comme vous le savez, au Conseil d'arrondissement qui suit l'arrivée du beaujolais nouveau, nous levons le verre au Beaujolais primeur dans cet arrondissement. J'invite les élus et le public à nous rejoindre dans la salle de l'Égalité, pour lever ce verre du beaujolais nouveau.

(La séance est levée à 19 heures 55.)